

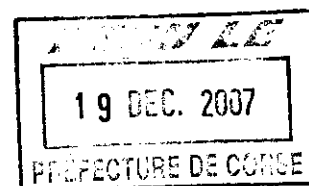
# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 07/272 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE NOUVEAU CATALOGUE DES PRIX POUR LA LOCATION DU PODIUM MOBILE ET AUTRES MATERIELS DU PARC DE MATERIEL DU SERVICE OUTIL TECHNIQUE DE CONSEIL ET DE DEVELOPPEMENT CULTUREL

SEANCE DU 6 DECEMBRE 2007

L'An deux mille sept et le six décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**



ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

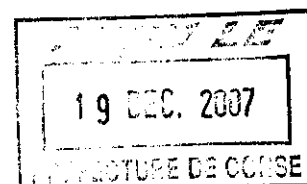
**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALIBERTINI Rose à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme DELHOM Marielle  
Mme ANGELI Corinne à Mme SCOTTO Monika  
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène  
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre

M. MARTINETTI Jean-Charles à M. GALLETTI José  
 M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
 Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-  
 Martin.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant diverses dispositions relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la délibération n° 03/230 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2003 adoptant le règlement du Parc de matériel et du podium mobile du service Outil technique culturel
- VU** la délibération n° 03/231 AC de l'Assemblée de Corse du 17 juillet 2003 créant une régie de recettes pour la location du podium mobile et autre matériels du Parc de matériel scénique
- VU** la délibération n° 04/120 AC de l'Assemblée de Corse du 27 mai 2004 adoptant le catalogue des prix pour la location du podium mobile et autre matériels du Parc de matériel scénique,
- VU** la délibération n° 05/264 AC de l'Assemblée de Corse du 15 décembre 2005 adoptant le règlement des aides relatif à l'Action culturelle,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,



**APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

**APRES AVIS** de la Commission du Développement Social et Culturel,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOpte** les nouveaux tarifs de location du Podium mobile et autres matériels du Parc de matériel du service Outil technique de Conseil et de Développement culturel qui sont précisés dans le document joint en annexe de la présente délibération et la présentation du catalogue de présentation du Parc.

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

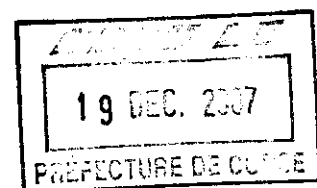
Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 6 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**Camille de ROCCA SERRA**



**ANNEXE**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF  
DE CORSE**

**OBJET : Actualisation du catalogue du Parc de matériel et adoption des nouveaux tarifs de location du podium mobile et autres matériels du Parc de Matériel de la Collectivité Territoriale de Corse - Service Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel**

Par délibération n° 03 /230 AC en date du 17 juillet 2003, l'Assemblée de Corse a adopté le règlement du Parc de Matériel de la Collectivité Territoriale de Corse - Outil Technique de Conseil et de développement culturel.

Par délibération n° 03/231 AC en date du 17 juillet 2003, l'Assemblée de Corse a également voté la création d'une régie de recettes permettant la location du matériel scénique de ce Parc de Matériel.

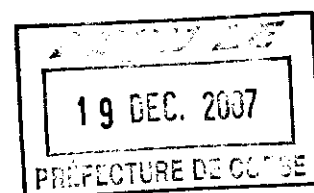
Par délibération n° 04/120 AC en date du 24 mai 2004, l'Assemblée de Corse a adopté les tarifs de location du podium mobile et autres matériels scéniques.

Aujourd'hui le Parc de matériel a une existence physique ; il est situé dans la zone industrielle de Tragone à Biguglia, il est opérationnel et répond à la demande des acteurs culturels de l'île depuis la saison estivale 2004.

Compte tenu du nombre de plus en plus important de demandes de location de matériel et de l'évolution croissante de cette demande, la Collectivité Territoriale de Corse a passé en 2007, des marchés permettant l'acquisition de nouveaux matériels scéniques augmentant ainsi l'offre en matériels existant (chaises, scènes, barrières) et en nouveaux matériels (chaises pour concert, pupitres et tentes).

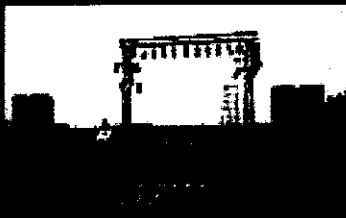
Si le prix de location du matériel existant ne subit aucune modification, il est nécessaire d'actualiser le catalogue afin d'y ajouter le nouveau matériel et le prix de location correspondant.

En conséquence, il convient aujourd'hui d'arrêter les nouveaux montants des prix de location de ces matériels.





Collectivité  
Territoriale  
de Corse



# CATALOGUE



# 2007

Outil [www.outil-culturel.corse.fr](http://www.outil-culturel.corse.fr)

[www.outil-culturel.corse.fr](http://www.outil-culturel.corse.fr)

# **PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007 - MODE D'EMPLOI -**

## **La réservation**

- Toute demande de matériel doit être transmise par écrit à l'outil culturel au minimum un mois, et 12 mois maximum avant la date d'emprunt.
- Aucune réservation n'est traitée par téléphone.
- Toute annulation de réservation doit être signalée par écrit 8 jours avant la manifestation sous peine de règlement intégral de la facture.
- Sauf pour les collectivités, une caution équivalente à 15 % du montant du matériel emprunté doit être joint au bon de commande de l'emprunteur. Cette caution n'est pas encaissée sauf en cas de litige.
- La fiche de renseignements présentant la manifestation et identifiant l'utilisateur doit être obligatoirement remplie et accompagner la demande de prêt de matériel.
- Les demandes doivent être précises et faire référence aux codes du catalogue des tarifs, disponible sur simple demande.
- Les demandes répondant aux conditions générales de prêt seront satisfaites dans la limite des disponibilités et des engagements pris par l'outil culturel.

## **Le retrait et le retour du matériel**

- Le matériel est à prendre et à rapporter dans les locaux du Parc de Matériel de l'outil culturel situés à la zone industrielle de Tragone, sur la commune de Biguglia en Hte Corse ; aux jours et heures stipulés sur le devis édité par le service.
- L'emprunteur est responsable du chargement du matériel dans son véhicule, et prévoit le personnel nécessaire à la manutention.
- L'emprunteur a obligation de transporter le matériel dans son conditionnement d'origine et dans un véhicule adapté.
- L'outil culturel se réserve le droit d'interdire la sortie de son matériel s'il estime que les conditions de transport présentent un risque pour le matériel.
- L'accès au parc et la manutention du matériel sont interdits aux moins de 16 ans.

## **L'utilisation du matériel**

- L'utilisation du matériel de l'outil culturel est exclusivement réservé aux entreprises culturelles (sociétés ou associations), aux collectivités publiques, aux artistes et toute entité mettant en œuvre un projet, ou un événement culturel. Le parc de matériel n'est pas destiné aux manifestations politiques, religieuses ou exclusivement sportives.

## **Les obligations de l'emprunteur**

- L'utilisateur a obligation d'assurer « Tous Risques » le matériel pendant toute la durée du prêt y compris pour le transport. Il s'engage à rembourser l'ensemble des frais causés par des dommages éventuels.
- L'emprunteur s'interdit de vendre, de louer, de prêter le matériel de l'outil culturel ou de l'utiliser à d'autres fins que culturelles.
- L'emprunteur s'engage à ne pas sortir le matériel de la région Corse.

# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

## **L'autorité de l'outil technique de conseil et de développement culturel**

- Le matériel prêté est propriété insaisissable de la Collectivité Territoriale de Corse.
- L'outil culturel se réserve le droit de refuser de prêter le matériel s'il estime que les conditions d'utilisation présentent un risque quelconque ou que les utilisateurs n'ont pas les qualifications requises à l'utilisation du matériel.
- L'outil culturel ne pourra en aucun cas être tenu responsable des accidents survenus lors d'un mauvais montage, d'une mauvaise utilisation du matériel ou de non-respect des règles de sécurité en vigueur.

## **La communication**

Les prêts de matériels constituant par leurs conditions d'accès privilégiées une aide à la réalisation d'un projet culturel, l'emprunteur doit mentionner le soutien de l'outil culturel dans les documents d'information concernant la manifestation. Pour cela il fera apparaître le logo de la CTC et la mention « manifestation organisée avec le soutien de l'outil technique de conseil et de développement culturel de la CTC »

## **Et aussi**

- L'acceptation du devis entraîne automatiquement l'acceptation sans aucune réserve du règlement des « Conditions générales de prêt de matériel appartenant à l'outil culturel de la CTC »

## **Tarifs, ce qu'il faut savoir**

- Les tarifs tiennent compte de la durée de l'emprunt et de la quantité du matériel emprunté, le temps de trajet n'étant pas comptabilisé.
- Ils sont fonction des prix unitaires mentionnés dans le catalogue des tarifs. Un barème dégressif ou des forfaits sont appliqués au-delà d'une journée de prêt.
- Pour évaluer les tarifs établis en fonction des durées, il suffit de multiplier le prix unitaire par le coefficient ci-dessous :

**1 Jour : prix unitaire**

**Forfait week-end (du vendredi au lundi) : prix unitaire X 1,5**

**De 2 à 30 Jours : prix unitaire X coefficients dégressifs, voir devis.**

**Durée maximum de la période de location : 30 jours.**

### ***Journées ou forfaits***

À la journée : du lundi au vendredi

Forfait week-end : du vendredi au lundi

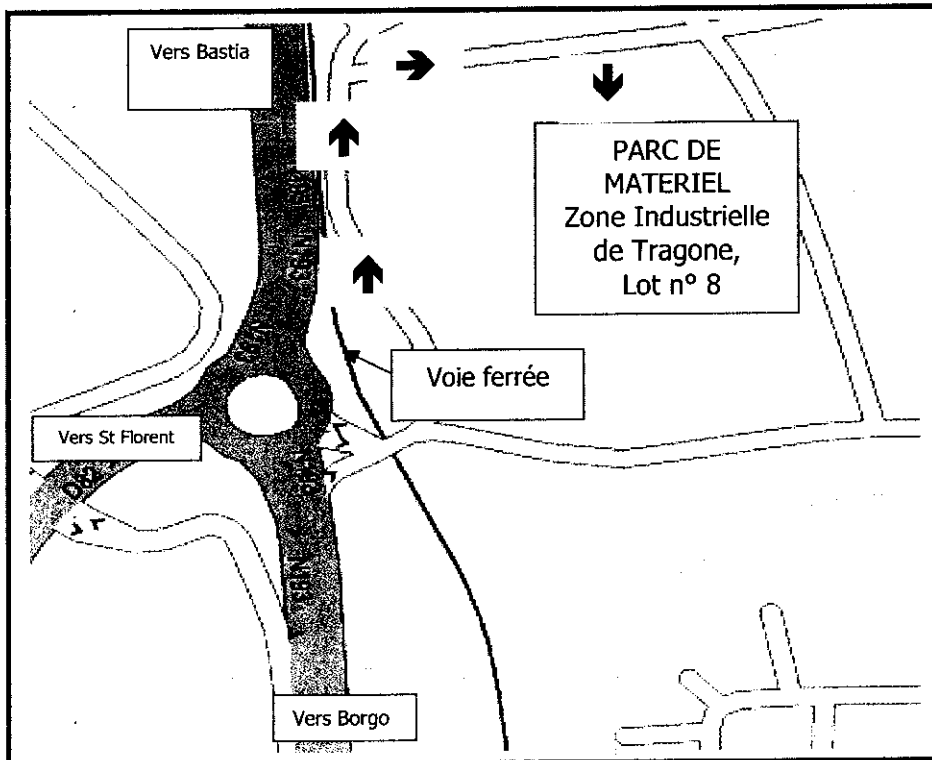
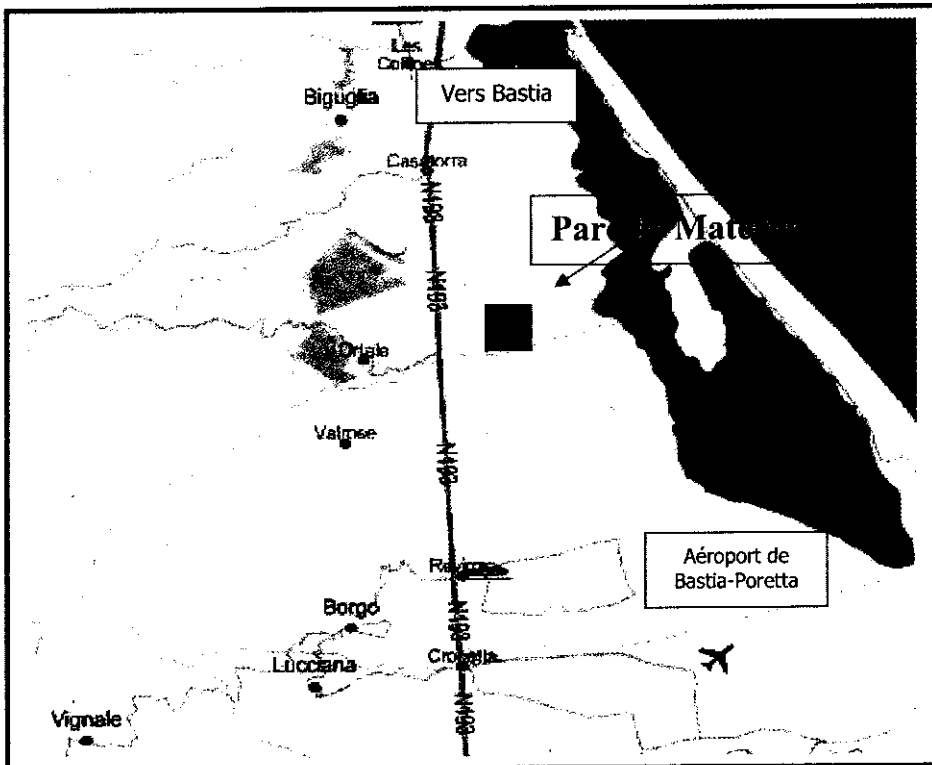
Forfait longue durée : 30 jours

### ***Minimum de facturation***

Un forfait minimum de 15,24 €, représentant les frais de dossiers, est exigé pour tout emprunt d'un montant inférieur. Dans tous les cas, l'administration technique remet un devis à l'emprunteur.



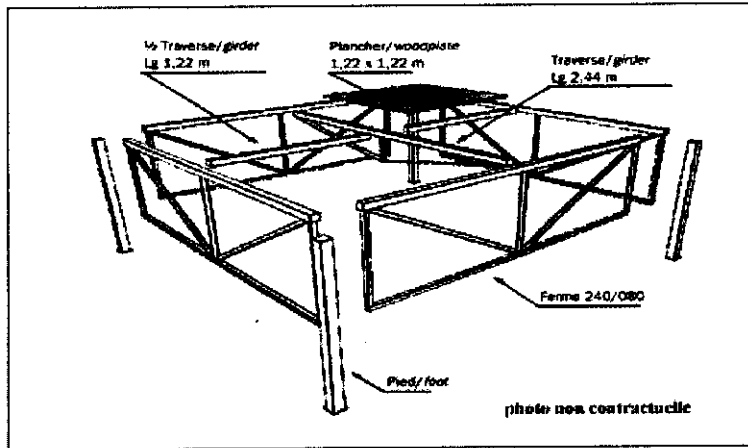
# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007 - PLAN D'ACCES -



# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

## - SCENES et Accessoires -

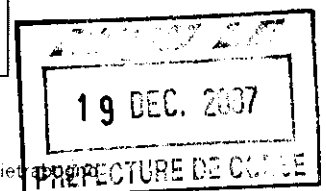
Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
STACC SC	(216)	Plancher de 1,22 x 1,22 m , charge maxi 500 Kg/m <sup>2</sup> Hauteur de 0,80 à 1,90 m. (Inclus fermes, pieds, traverses, gardes corps..)	1,00
STACC ES	(5)	Escalier d'accès pour scène, hauteur de 0,80 à 1,90 m	1,50
STACC RAMP	(1)	Rampe de déchargement alu, longueur 3,80 m	13,00



(Scène modulable. Bien indiquer le nombre de planchers nécessaire ou la dimension totale requise).

## - PRATICABLES -

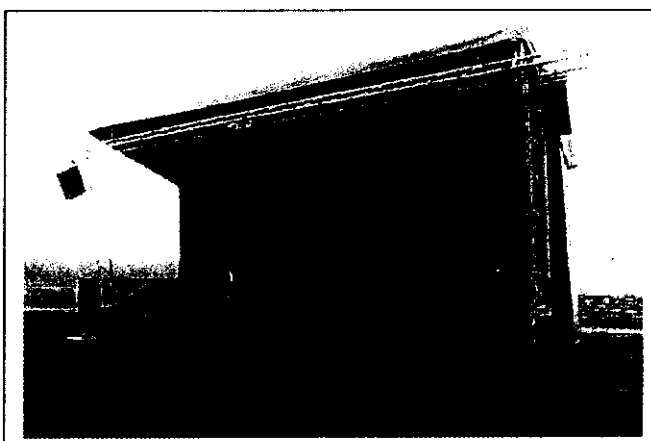
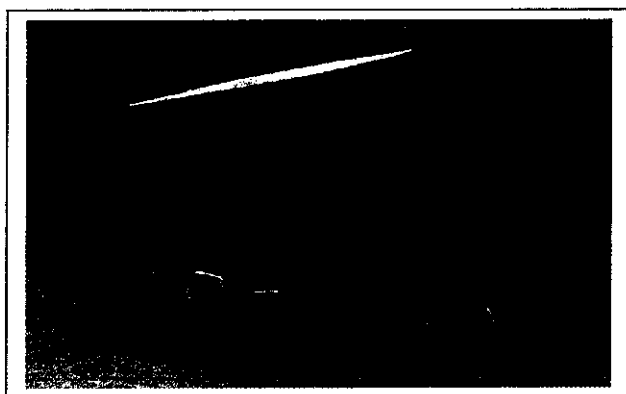
Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
EUROPACK	(4)	Praticable de 2 x 1 m (équipés embases pro-tent) Pieds réglables de 0,58 à 0,96 m Charge maxi 500 Kg/m <sup>2</sup>	1,50
SAMPUM ALU	(25)	Podium à compas 2 x 1 m Hauteur réglable de 0,20 à 1m par paliers de 0,20 Charge maxi 500 Kg/m <sup>2</sup> Poids 54 Kg	1,25



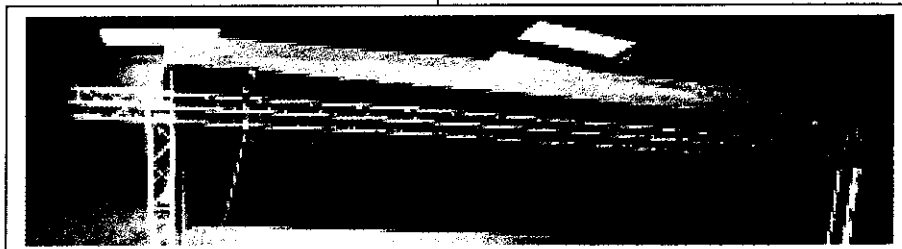
# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

## - PODIUM MOBILE -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
<b>STAGECAR 3</b>	(1)	<b>Remorque/Podium couvert</b> - Dim plateau 8 x 6 m Nécessite le permis E et une habilitation particulière pour le montage <i>(Possibilité de location avec l'une ou l'autre des options ci-dessous)</i>	<b>200,00</b>
<b>KITAILES (option)</b> <b>KITLEVAGE (option)</b>		<b>4 Europack et 2 Protent</b> pour faire les ailes de son <b>2 montants + 1 longueur</b> en Poutre alu de 300 + 2 palans à chaîne	Pour mémoire Pour mémoire
<b>PODLIV</b>		Forfait <b>livraison/montage/démontage</b> du podium mobile sur toute la Corse	<b>200.00</b>



**KITLEVAGE :**

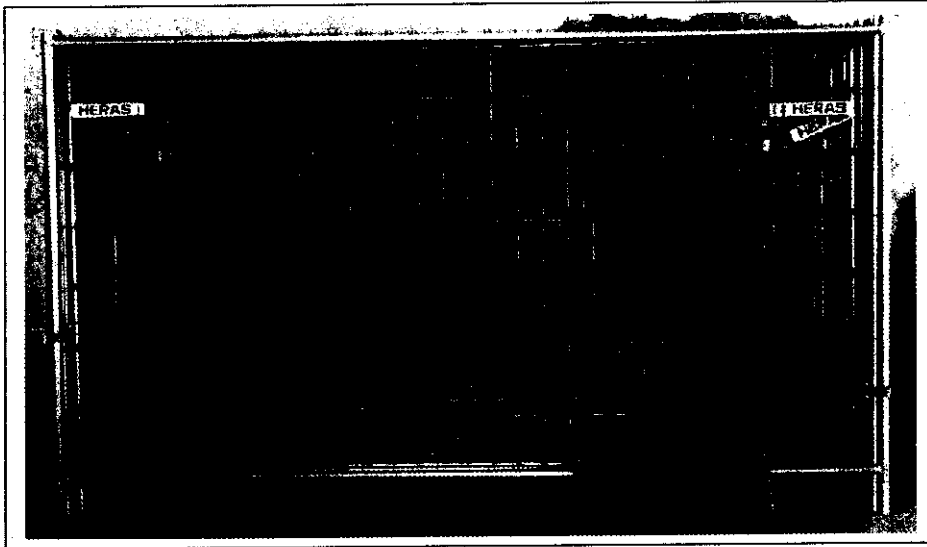


REMORQUE		TOITURE	
Longueur (A)	9,50 m	Longueur x Largeur	8,00 x 6,00 m
Largeur (B)	2,50 m	Clearance	4,00 m
Hauteur (C)	3,50 m	Poteau de rehausse (F)	4,00 m
Poids	2,8 T	Poteau arrière (G)	3,00 m
Signalisation	CEE	Capacité de charge (en répartition)	500 Kg
		Type de surface	Bâche M2
ASPECTS PRATIQUES		PLANCHER	
Temps d'installation	1 H	Longueur x Largeur	8,00 x 6,00 m
Personnel requis	2	Hauteur plancher sol (D)	0,90 à 1,10 m
Préparation du terrain	Aucune	Résistance	500 Kg/m <sup>2</sup>
Outils requis	Aucun	Surface du plateau	48m <sup>2</sup>
Mode de transport	3 T 500	Type de surface	Plancher extérieur
Résistance au vent sans bâches	110 km/h		
Résistance au vent avec bâches	80 km/h		
Rideau arrière et coté	Bâche M2		
Moteur générateur	Aucun		
Palans à chaîne 250 Kgs	2		

# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

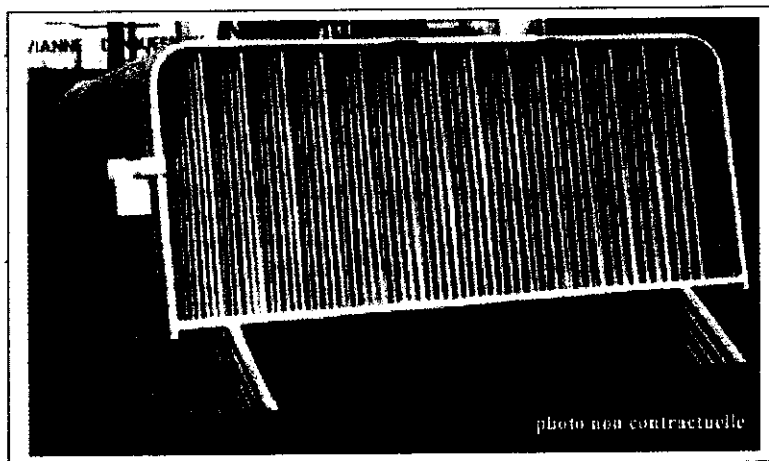
## - BARRIERES de CHANTIER -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
BARHERAS	(35)	Barrière de chantier type « HERAS » Dim : 3,5 m x 2 m (y compris bride de liaison)	0,50
PLOT	(36)	Plot de lest en résine	<i>pour mémoire</i>



## - BARRIERES de SECURITE -

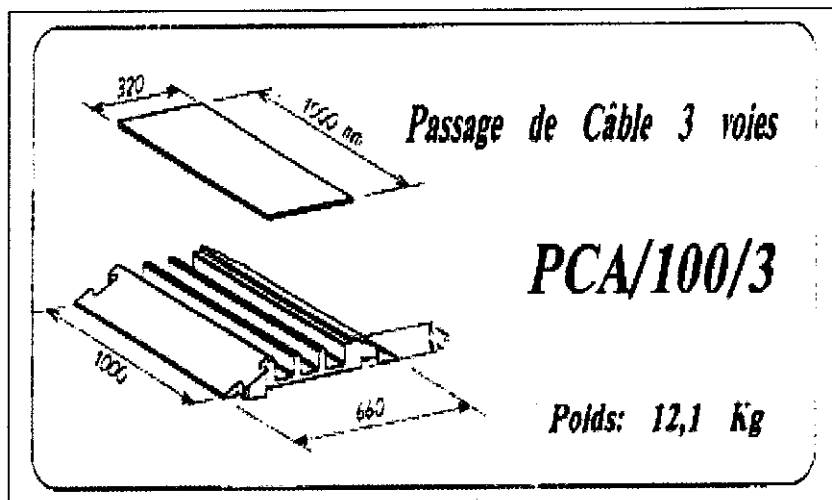
Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
BARSECU	(135)	Barrière de sécurité 2 x 1 m	0,25



# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

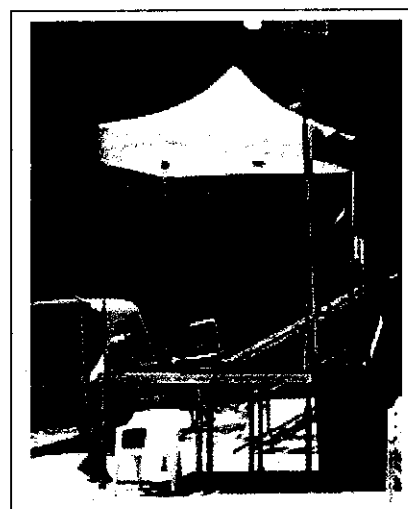
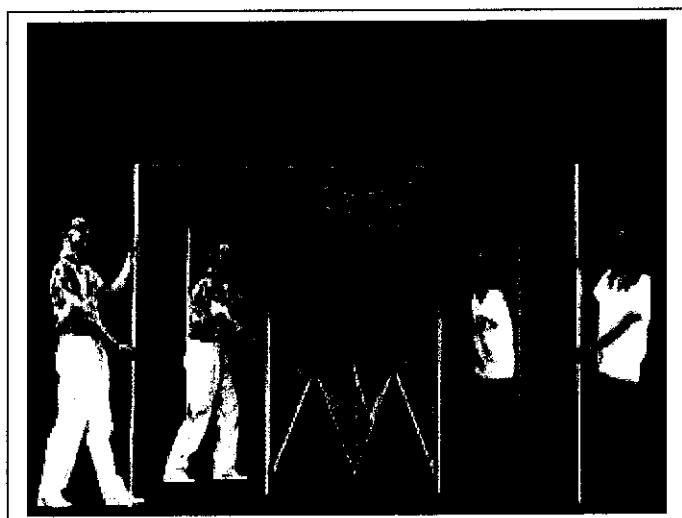
## - PASSAGE DE CABLES -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
CAPA 100.3	(35)	Passage de câbles 3 voies, module de 1 m	3,00



## - TENTES -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
PROTENT2	(2)	Pro-tent de 2 x 2 m Protection pour ailes de son du podium mobile à utiliser avec les praticables Europack	2,50



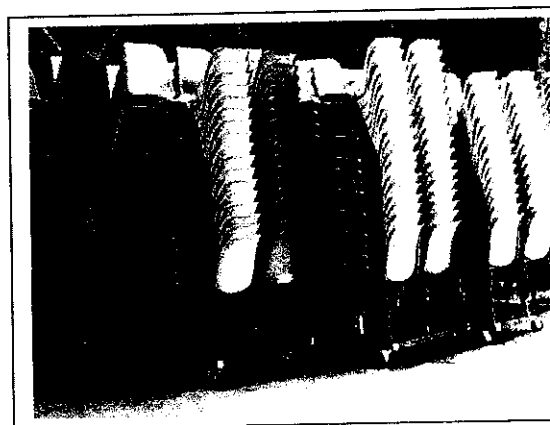
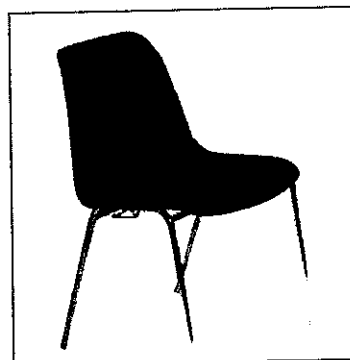
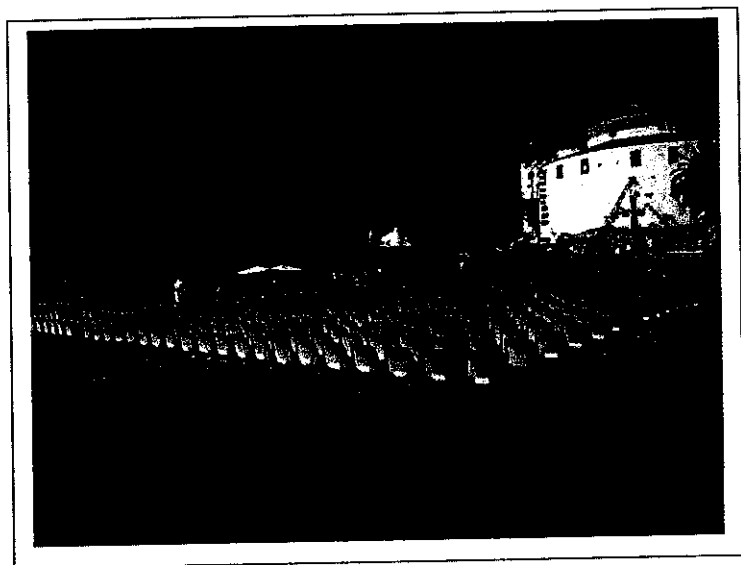
# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

## - DANSE -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
TAPIS	(6)	Tapis de danse noir. Dimensions : Long 8 m / Larg 2 m	5,00
SCOTCHTAP		Rouleau de scotch pour tapis de danse (vente uniquement)	10,00

## - CHAISES -

Référence	(Qté)	Désignation	Prix U/jour €
HELENE	(2000)	Chaise en polypropylène M2 assemblable et empilable	0,20
BARRE	(245)	Barre inter-rangées (à prévoir en fonction de la réglementation ERP)	<i>pour mémoire</i>









# PARC DE MATERIEL CATALOGUE 2007

## - RENSEIGNEMENTS PRATIQUES -

**Pour toute correspondance, (renvoi des documents, chèque de caution, etc..) écrire à :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel,  
Parc de matériel,  
Villa Ker Maria,  
20200, Ville di Pietrabugno  
Tel : 04 95 34 42 51  
Fax : 04 95 31 42 81  
Internet : [www.outil-culturel.corse.fr](http://www.outil-culturel.corse.fr)

### **Pour le retrait et le retour du Matériel :**

Collectivité Territoriale de Corse  
Outil Technique de Conseil et de Développement Culturel,  
Parc de matériel,  
Zone industrielle de Tragone, Lot n° 8  
20620, Biguglia  
Tel : 04 95 32 07 44  
Fax : 04 95 31 87 38

### **Horaires d'ouverture du Parc :**

Du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H30

### **Secrétariat du Parc de matériel :**

Josiane LANZI  
Tel secrétariat : 04 95 34 42 51  
Fax secrétariat : 04 95 31 42 81  
@ : [josiane.lanzi@ct-corse.fr](mailto:josiane.lanzi@ct-corse.fr)

### **Responsable du Parc de matériel :**

Marc Antoni  
Tel : 04 95 34 90 25  
GSM : 06 1941 7398  
@ : [marc.antoni@ct-corse.fr](mailto:marc.antoni@ct-corse.fr)

